



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Préfecture

Direction de la citoyenneté et des libertés  
publiques

Service de l'immigration et de l'intégration

Affaire suivie par J. Hugon  
tél : 04 50 33 60 16  
etrangers@haute-savoie.gouv.fr

Anney, le 18 JAN. 2016

Le Préfet

à

Mesdames et Messieurs les Maires

**Objet :** Instruction des demandes d'acquisition de la nationalité française – création d'une plate-forme interdépartementale à la préfecture de l'Isère.

La naturalisation est l'aboutissement d'un parcours d'intégration réussi, caractérisé par une adhésion aux valeurs et principes de la République.

Je vous informe qu'à la suite d'une réorganisation des processus d'instruction des demandes de naturalisation, l'examen des dossiers de demande de naturalisation est confié à des plate-formes interdépartementales. C'est ainsi que depuis le 15 décembre 2015, pour les départements de la Drôme, de la Savoie, de la Haute-Savoie et de l'Isère, toutes les missions relatives à l'instruction des demandes (enregistrement des dossiers et conduite des entretiens d'assimilation, élaboration des avis ou décisions) sont regroupées sur un site unique au sein du service de l'immigration et de l'intégration (SII) à la préfecture de l'Isère à GRENOBLE.

Une structure de pré accueil au niveau du département a été créée pour conseiller les postulants et vérifier que leur dossier est complet. Avant tout passage à la plate-forme, ils devront obligatoirement prendre contact avec cette association dont les coordonnées sont les suivantes :

**ADDCAES**

Maison des Mutuelles et des Associations  
3 avenue de la Plaine  
74000 ANNECY

tél : 06.64.78.11.05 ou 06.65.07.54.62

Courriel : [accueil74@addcaes.org](mailto:accueil74@addcaes.org) ou [accueil741@addcaes.org](mailto:accueil741@addcaes.org).

C'est ensuite cette association qui prendra rendez-vous sur la plate-forme en vue de l'entretien d'assimilation.

Enfin, je vous précise que les formulaires réglementaires de demande et toutes informations relatives aux procédures d'accès à la nationalité française, sont disponibles sur le site internet de la préfecture de l'Isère ([www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr)) et auprès de l'association ADDCAES.

Tels sont les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance.

Le Préfet,

Georges-François LECLERC